



Fiche d'information sur les thèmes

2Gplus, preuve de test et exceptions à la preuve de test

Où s'applique la 2Gplus (en allemand geimpft oder genesen, donc vacciné ou rétabli) ?

- Pratique collective du sport en intérieur

S'applique également en cas de pratique sportive simultanée dans la même pièce, par exemple dans une salle de sport, et pas seulement pour les sports d'équipe.

- Piscines couvertes et bien-être

Utilisation de piscines couvertes, d'installations de bien-être (par ex. : saunas, salons de bronzage, thermes) ainsi que d'installations de loisirs comparables pour lesquelles il n'est pas possible de porter un masque ;

- Restauration

Ne s'applique pas si les aliments et les boissons sont simplement retirés ;

- Musique

Chant collectif ou autres activités artistiques (p. ex. jouer ensemble d'un instrument à vent), si aucun masque n'est porté ;

- Fêtes

Fêtes privées avec danse, sans que la danse soit l'élément principal, ainsi que les carnivals et autres manifestations coutumières similaires ;

- Services sexuels

Qu'est-ce qui est requis pour l'accès ?

- Immunisation (par vaccination ou guérison - donc 2G) et en plus
- Test avec résultat négatif ou une exception à l'obligation de test (2Gplus).
- En outre, les personnes âgées de 16 ans et plus doivent présenter une pièce d'identité officielle pour que les données puissent être comparées.

Pour les enfants et les jeunes de moins de 16 ans, il suffit à la place que l'identité soit rendue crédible par une déclaration et une pièce d'identité des parents, une carte d'étudiant ou autre.

Comment remplir les conditions supplémentaires pour la 2Gplus ?



En plus de l'immunisation complète, il faut en principe une preuve de test négative ou - si le responsable concerné le propose - un test surveillé sur place.

Quand y a-t-il une exception à l'obligation de test ?

Sont exemptées de l'obligation de se faire tester :

1. les personnes qui ont été complètement vaccinées (c'est-à-dire toujours vaccinées deux fois, même en cas de vaccination avec Johnson & Johnson) et qui ont ensuite reçu une dose de vaccin supplémentaire (la "vaccination de rappel"),
2. les personnes qui ont vécu une infection et qui ont reçu au moins un vaccin soit avant, soit après,
3. les personnes qui ont été complètement vaccinées dans les 90 jours suivant la deuxième vaccination (mais seulement 14 jours après la deuxième vaccination, car celle-ci n'est complète qu'à ce moment-là), appelées "personnes récemment vaccinées", et
4. les personnes en possession d'une preuve de guérison, qui disposent d'un test PCR positif datant d'au moins 27 jours mais de 90 jours au maximum, appelées "personnes récemment guéries".

Que faut-il vérifier ?

1) Les invités ou les visiteurs sont-ils considérés comme des "personnes vaccinées" ?

Sont considérées comme des personnes vaccinées celles qui ont été vaccinés

- deux fois avec un vaccin à ARNm (Biontech ou Moderna) ou
- deux fois avec le vaccin d'AstraZeneca ou
- une fois avec le vaccin d'AstraZeneca et une autre fois avec un vaccin ARNm ou
- une fois avec le vaccin Johnson & Johnson et une autre fois avec un vaccin ARNm
- avant ou après leur guérison, au moins une fois avec l'un de ces vaccins.

Remarques : La preuve de la vaccination est apportée par un certificat de vaccination pour les vaccins correspondants, soit sous forme numérique sur le téléphone portable (alternativement par une carte de vaccination avec le code QR), soit "analogiquement" par le certificat de vaccination ;

La preuve de la guérison est apportée par le certificat dit de guérison ou la preuve par test PCR.

Alternative 1 : la personne a-t-elle déjà reçu une vaccination de rappel ?

L'attestation de vaccination confirme une autre vaccination correspondante.

"Règle générale" : trois vaccinations sont nécessaires.

Alternative 2 : la personne a-t-elle contracté une infection en plus de la vaccination ?



La preuve positive du test PCR ou la preuve de la guérison fournissent des informations à ce sujet. L'infection peut se situer avant ou après la vaccination ; elle peut aussi se situer entre deux vaccinations.

Alternative 3 : la personne est-elle "fraîchement vaccinée" ?

La preuve de vaccination fournit des informations à ce sujet. Il doit s'agir d'une vaccination complète, c'est-à-dire de deux doses de vaccin, et la deuxième vaccination doit dater d'au moins 14 jours mais de moins de 90 jours.

Alternative 4 : la personne est-elle "fraîchement guérie" ?

La preuve positive du test PCR ou la preuve de la guérison renseignent à ce sujet, celle-ci doit dater d'au moins 27 jours mais de moins de 90 jours.

Remarque : si les alternatives 1 à 4 ne sont pas remplies, une preuve de test négative est en principe nécessaire pour la 2Gplus, en plus de la vaccination.

Quels sont les cas particuliers ?

1. les écoliers et écolières :

- jusqu'à 15 ans inclus sont "automatiquement" considérés comme immunisés et également comme testés. Aucune preuve n'est requise à l'exception, le cas échéant, de la preuve d'âge.
- à partir de 16 ans, la preuve de la 2G est nécessaire (vacciné ou guéri). La preuve de test négative nécessaire pour la 2Gplus peut être remplacée par une preuve de l'école concernant l'appartenance à l'école et la participation aux tests scolaires.

2) Personnes présentant un obstacle à la vaccination :

- Les personnes qui ne peuvent pas être vaccinées pour des raisons médicales et qui disposent d'une attestation correspondante n'ont pas besoin d'une preuve de 2G, mais d'une preuve de test négatif.

À quoi servent l'application Corona-Warn et l'application CovPassCheck ?

- L'application d'alerte Corona affiche un code QR qui peut être lu à l'aide de l'application CovPassCheck. L'application CovPassCheckApp indique avec certitude si l'immunisation est complète.

L'application ne peut pas (actuellement) toujours indiquer si une vaccination de rappel a également été effectuée. Dans ce cas, une vérification supplémentaire des certificats dans l'application d'alerte Corona est nécessaire.

- En outre, l'application Corona-Warn indique sous "Certificats" combien de certificats sont disponibles (par ex. 3 sur 3).



Chaque fois que trois certificats sur trois sont affichés, on peut supposer qu'il y a un booster (donc : pas de test supplémentaire nécessaire).

Dans les autres cas, il faut vérifier s'il existe une preuve de guérison ou depuis combien de temps la vaccination complète ou la guérison a eu lieu.

Remarque : cet aperçu a pour but de répondre aux principales questions concernant 2Gplus, mais ne prétend pas être exhaustif. Vous trouverez toutes les réglementations en vigueur dans l'ordonnance sur la protection Corona actuellement en vigueur (www.mags.nrw).

Mise à jour : 16 janvier 2022